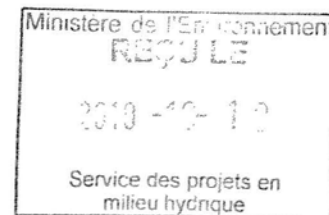


Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale,  
de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik

Le 8 octobre 2010



Monsieur Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer  
(3211-02-268)**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 27 septembre dernier, dans laquelle vous nous demandez, comme suite au premier examen de recevabilité du projet cité en objet, de vérifier si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante.

Nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, ces éléments requis l'ont été de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42313 ou par courriel à [felix.lapointe@misp.gouv.qc.ca](mailto:felix.lapointe@misp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

France-Sylvie Loisel

FSL/FL

c.c. Mme Francine Belleau, MSP  
MM. Roger Gaudreau, MSP  
Félix Lapointe, MSP

Le 3 mai 2010

Monsieur Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :            Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer**

---

Monsieur,

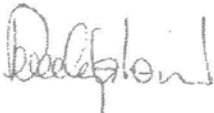
Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 14 avril dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen de l'étude d'impact du projet ci-haut cité en vue d'en vérifier la recevabilité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42313 ou par courriel à [felix.lapointe@msp.gouv.qc.ca](mailto:felix.lapointe@msp.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

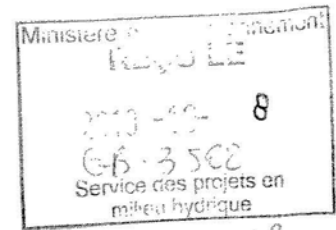
La directrice régionale,



France-Sylvie Loisel

FSL/FL

c.c.    Mme Francine Belleau, MSP  
      MM. Roger Gaudreau, MSP  
      Félix Lapointe, MSP



Le 4 octobre 2010

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du Havre de  
Berthier-sur-Mer (3211-02-268)**

Monsieur,

Pour faire suite à votre correspondance du 27 septembre 2010, nous avons pris connaissance du document relatif à l'étude d'impact concernant le projet susmentionné. Nous n'avons pas de commentaire additionnel à formuler.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

  
Danièle Croteau

DC/SC/nm

Le 22 avril 2010

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du havre de  
Berthier-sur-Mer (3211-02-268)**

Monsieur,

Pour faire suite à votre correspondance du 14 avril 2010, nous avons pris connaissance du document relatif à l'étude d'impact concernant le projet susmentionné. N'ayant pas de commentaire à formuler, nous considérons l'étude d'impact recevable.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

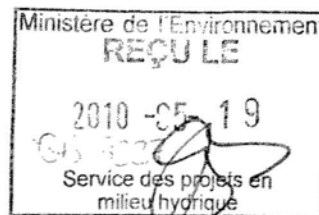
La directrice régionale,

  
Danièle Croteau

DC/SC/nm

Direction de l'expertise  
Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire  
de la Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches

Le 5 mai 2010



Annie

Monsieur Gilles Brunet  
Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

V/D : 3211-02-268  
N/D : 9003-6-642

**Objet :** Commentaires du MRNF concernant le programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-mer (BT - 20100416-41-2)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 avril dernier, vous trouverez ci-après nos commentaires sur la **recevabilité** de l'étude d'impacts concernant le programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-mer.

L'étude fait état des impacts généraux appréhendés sur la faune ichthyenne lors du dragage et de la mise en dépôt en eau libre. Par contre, des sites de reproduction pour l'éperlan arc-en-ciel ont été observés à même le fleuve Saint-Laurent, non loin du secteur à l'étude. Il est donc possible que d'autres sites semblables soient présents dans l'aire d'étude. Le promoteur devra donc caractériser la fréquentation des sites de dragage et de mise en dépôt par l'éperlan arc-en-ciel en période de reproduction. Advenant le cas que l'espèce utilise ce secteur pour frayer, le promoteur devra évaluer les impacts des travaux prévus sur ces aires de reproduction.

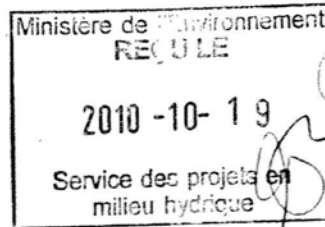
Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur régional,

Serge Tremblay

ST/lb

c. c. M. Marcel Grenier



Le 15 octobre 2010

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édicifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 5740.0023

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer (3211-02-268)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous sollicitez l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à savoir si les renseignements demandés lors de l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné ont été traités de façon satisfaisante.

La Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches a effectué l'analyse des informations contenues dans l'addenda à l'étude d'impact notamment les aspects touchant les habitats fauniques. Nous concluons que certains renseignements demandés n'ont pas été traités de façon satisfaisante.

... verso

À cet effet, vous trouverez ci-joints, en annexe, nos questions et commentaires qui, à notre avis, devraient être abordés par le promoteur.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Line Droum, avocate

LB/lr

p.j.

c. c. M. Marcel Grenier, Direction de l'environnement et de la coordination, MRNF

## ANNEXE

### Caractérisation des sites de dépôt

La principale préoccupation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concerne la fréquentation des sites de mise en dépôt par l'éperlan arc-en-ciel. Or, nous avons demandé que le promoteur caractérise la fréquentation des sites de dragage et de mise en dépôt par l'éperlan arc-en-ciel, et ce, en période de reproduction.

Selon les informations fournies par le promoteur, les sites de dépôt ont des caractéristiques potentiellement propices à la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel, soit un substrat constitué principalement de sable, gravier, cailloux et blocs (p. 7, annexe A), des vitesses de courant variant entre 0,4 et 1,4 m/s (p. 7, annexe A) et des profondeurs parfois inférieures à 2,5 mètres (p. 11, annexe A).

Nous sommes ainsi d'avis qu'une caractérisation de la fréquentation des sites de dépôt par l'éperlan arc-en-ciel en période de reproduction est toujours nécessaire afin d'être en mesure d'évaluer les impacts du projet proposé. Cette caractérisation doit être faite au moyen d'une étude terrain réalisée au printemps (fin avril à mai) et comprendre la pose de collecteurs d'œufs et l'échantillonnage de larves d'éperlan arc-en-ciel. Le protocole d'échantillonnage devra être validé par notre ministère précédemment à sa réalisation.

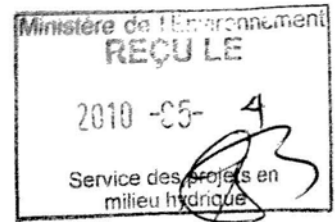
D'autre part, à la QC-25-b, le promoteur indique qu'advenant que le site de dragage soit utilisé par l'éperlan arc-en-ciel en période de fraie et d'alevinage, la réalisation du dragage en dehors de la période critique de fraie permettrait de réduire considérablement les impacts sur les activités fauniques. Or, le promoteur n'a pas évalué l'impact de la mise en dépôt des sédiments en eau libre sur la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel, advenant que cette espèce utilise les sites de mise en dépôt en période de fraie ou d'alevinage.

Finalement, nous avons noté quelques sections où des précisions ou aberrations doivent être fournies ou changées afin de permettre une meilleure compréhension de l'addenda.

1. Il est faux d'affirmer que la rivière des Mères et les ruisseaux Bellechasse et Coriveau sont des cours d'eau inadéquats pour leur utilisation par la faune ichthyenne (p. 9). Ces cours d'eau constituent des habitats du poisson et plusieurs espèces y ont déjà été recensées. La figure à la p. 10 indique d'ailleurs l'emplacement d'une aire d'alevinage pour le doré jaune dans le ruisseau Coriveau.



2. Il est indiqué à la p. 36 que le courant moyen est de l'ordre de 0,4 m/s. Or, à l'annexe de caractérisation, aucune valeur de courant moyen n'est présentée.
3. À l'annexe A, p. 7, section C-Sédiments, il est indiqué que les trois sites de mise en dépôt sont constitués principalement de sable, gravier, cailloux et blocs. Or, les données concernant les sites de mise en dépôt au tableau 3 ne correspondent pas à cette description. De plus, aucune donnée n'est disponible quant à la composition du substrat pour les échantillons 2A, 2B, 2C, 3A et 3B dans le tableau 3.4.
4. L'annexe 3 des photos des échantillons de sédiments est manquante.
5. Des vidéos ont été pris aux sites de mise en dépôt. Est-il possible d'obtenir des copies de ces vidéos? La superficie couverte par ces vidéos est-elle représentative de la zone à l'étude?



Québec, le 26 avril 2010

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Nous avons bien reçu une copie de l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-mer (3211-02-268) et nous vous en remercions.

Nous n'avons aucun commentaire à formuler à cette étape du projet. Cependant, nous vous suggérons d'évaluer la pertinence de consulter la Première Nation Malécite de Viger en vertu des paramètres du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.

Par ailleurs, comme il s'agit de travaux qui seront effectués dans une région où une communauté autochtone est présente, nous apprécierions recevoir, à titre d'information, les documents relatifs au projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Lucien-Pierre Bouchard".

Lucien-Pierre Bouchard



Québec, le 30 novembre 2009

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 3 novembre 2009, adressée à M. André Maltais, secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), dans laquelle vous l'informiez de l'avis de projet portant sur le Programme décennal de dragage d'entretien du Havre de Berthier-sur-Mer et sur le contenu de la directive en lien avec l'étude d'impact s'y rapportant. Nous vous en remercions.

Vous pouvez compter sur la collaboration du SAA pour les étapes subséquentes de la procédure initiée dans le cadre de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Lucien-Pierre Bouchard

## Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 octobre 2010

OBJET : **Deuxième (et dernier) avis relatif à la recevabilité du  
« Programme décennal de dragage d'entretien du havre de  
Berthier-sur-Mer » Volet — Espèces floristiques menacées et  
vulnérables**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW : 642227; V/R : 3211-02-268; N/R : 5145-04-18-[430]

---

La présente fait suite à votre deuxième demande d'avis datée du 27 septembre 2010 sur l'addenda de l'étude d'impact sur l'environnement du programme susmentionné, déposé en août 2010 par le consultant « Marc Pelletier expert en environnement aquatique (MPEEA) » et transmis par le promoteur « La Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer inc. (CHBSM) ». Il contient les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui lui ont été adressées, en vue de compléter l'analyse de recevabilité. Nos commentaires porteront spécifiquement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

La Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) est d'accord avec le traitement des questions QC-9, QC-10, QC-31 et QC-32 (pp. : 13, 14 et 41). En se basant sur les informations fournies par la DPÉP dans son avis du 8 juin, la figure QC-9.1 indique une concentration de plusieurs EFMVS à l'intérieur de la zone d'étude restreinte (QC-1; p. 3). Cette zone fait partie du tronçon de festuaire du Saint-Laurent où une vaste étude de suivi de la dynamique de certaines espèces visées est actuellement en cours. Parmi elles, on retrouve trois espèces de rang de priorité pour la conservation S2 : (a) l'isoète de Tuckerman (*Isoetes tuckermanii*), une espèce susceptible d'être désignée qui croît dans le Trou de Berthier (TDB), site de dragage

...2

projeté (chenal d'accès et bassin intérieur); (b) le gentianopsis de Victorin (*Gentianopsis virgata* ssp *victorinii*) et la ciculaire de Victorin (*Cicuta maculata* var. *victorinii*), deux espèces désignées menacées qui colonisent le secteur aval du TDB. Une portion de ce secteur abrite l'« Habitat floristique du Marais-de-l'Anse-Verte », situé à 1 km du site de dragage et à 500 m du site prévu de mise en dépôt du matériel dragué (voir carte MDDEP en annexe; dossier 5142-02-04 et fig. QC-13.1 et QC-16.1).

Au registre d'impacts, le consultant MPEEA juge l'impact résiduel non significatif sur les espèces visées, en raison du fait (a) qu'elles font partie d'assemblages floristiques caractéristiques des marais à scirpes situés dans des zones intertidales à fortes concentrations en matières en suspension (MES), (b) qu'elles sont très bien adaptées aux fortes variations de MES et donc peuvent tolérer des concentrations élevées en tout temps pendant leur saison de croissance (mai à novembre), et (c) que les augmentations prévues se situent dans la gamme de tolérance de ces assemblages. Par conséquent, aucune mesure de compensation n'est envisagée aux fins de limiter l'impact du projet (pertes d'habitats) sur ces espèces (QC-8, QC-18, QC-23.b).

### Conclusion

Cela dit, la DPÉP corrobore l'analyse du consultant MPEEA et considère l'étude d'impact recevable eu égard aux EFMVS qui relèvent de son champ de compétence. Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4347.

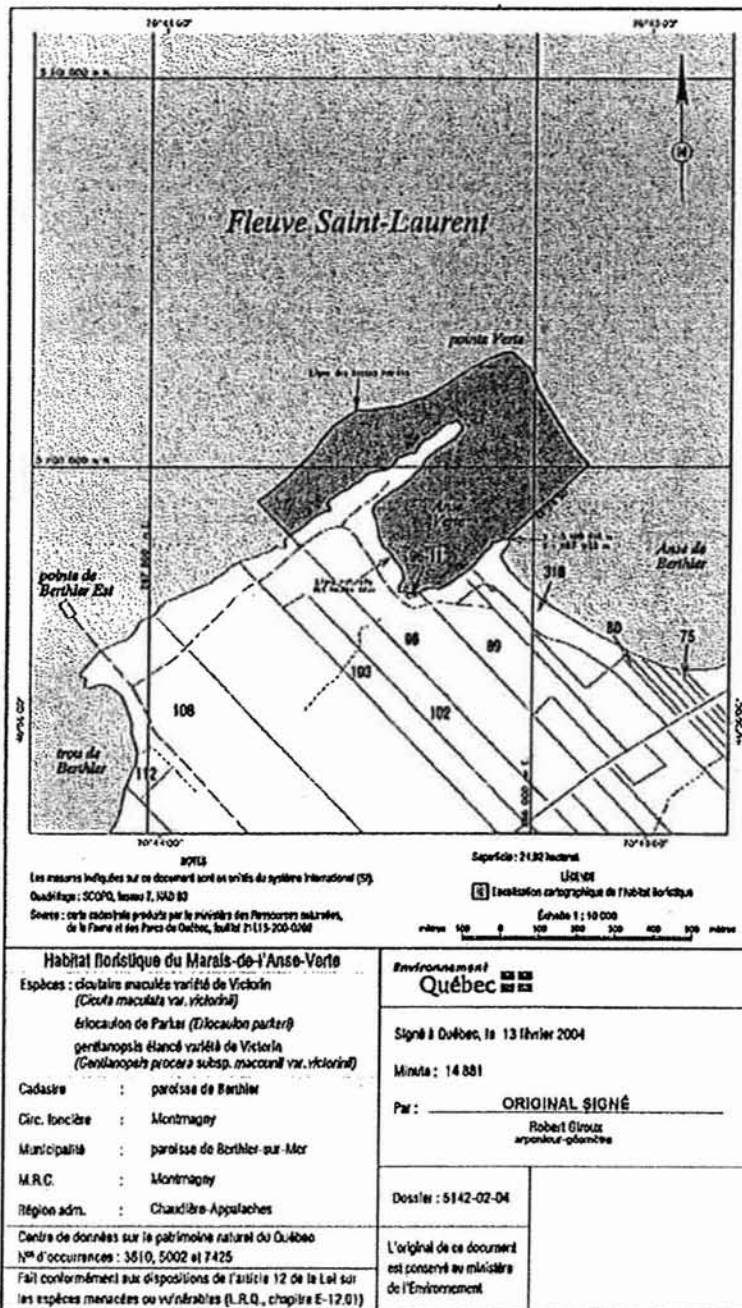
Le chef du Service,

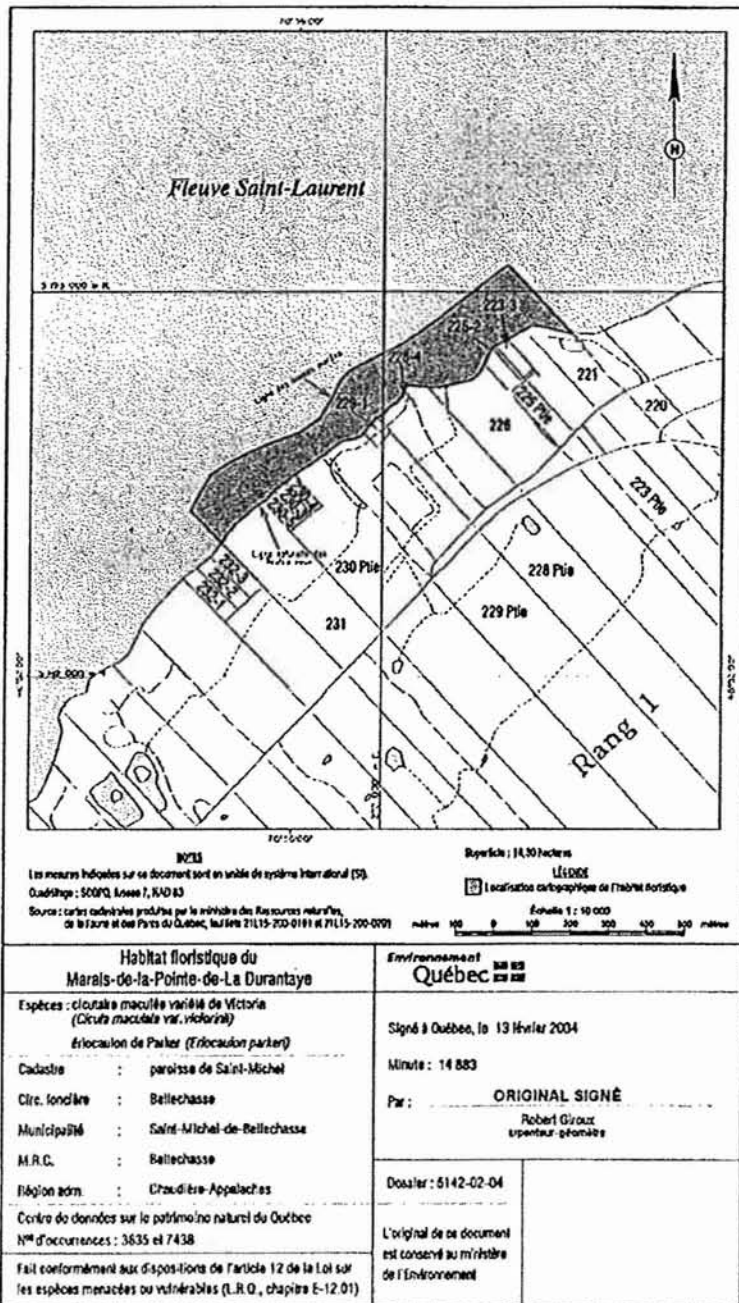


Jean-Pierre Laniel

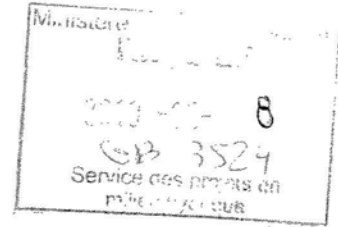
JPL/OO/se

p. j. Carte





<p><b>Habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-de-La-Durantaye</b></p> <p>Espèces : cioutata maculée variée de Victoria (<i>Cioutata maculata var. victoriana</i>)                  éricaulon de Parker (<i>Ericaulon parkeri</i>)</p> <p>Cadastre : paroisse de Saint-Michel                  Cir. fondère : Bellechasse                  Municipalité : Saint-Michel-de-Bellechasse                  M.R.C. : Bellechasse                  Région adm. : Chaudière-Appalaches</p> <p>Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec                  N° d'occurrences : 3635 et 7438</p> <p>Fait conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)</p>		<p>Environnement Québec</p> <p>Signé à Québec, le 13 février 2004</p> <p>Minute : 14 883</p> <p>Par : ORIGINAL SIGNÉ                  Robert Giroux                  experteur géomètre</p> <p>Dozier : 5142-02-04</p> <p>L'original de ce document est conservé au ministère de l'Environnement</p>
--	--	--



## Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 6 octobre 2010

OBJET : **Deuxième avis de recevabilité du « Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer » Volet – milieux humides**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 642227; V/R : 3211-02-268; 5145-04-18-[430]

La présente fait suite à votre demande datée du 27 septembre 2010, sur la recevabilité du projet susmentionné. Elle portera exclusivement sur la recevabilité de l'étude quant au volet « milieux humides ».

L'initiateur a documenté et fourni des références d'études qui appuient scientifiquement la capacité des marais à scirpe à supporter une vaste gamme de concentrations de matière en suspension (MES). Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude est jugée recevable.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)





## Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 8 juin 2010

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du « Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer » Volet — Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW : 642227; V/R : 3211-02-268; N/R : 5145-04-18-[430]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 12 mai 2010 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné et déposé en mars 2010 par le consultant « Marc Pelletier expert en environnement aquatique (MPEEA) ». À maintes reprises (1988, 1997, 2002 et 2009), le promoteur du projet « La Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer inc. (CHBSM) » avait déjà obtenu, aux fins de la réalisation des travaux de dragage, des certificats d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Cette fois, de concert avec le MDDEP et pour une meilleure planification des travaux pour les années à venir, CHBSM recourt aux autorisations environnementales requises dans le cadre d'un « Programme décennal de dragage d'entretien du chenal d'accès et du bassin intérieur » (pp. 3 à 5). Nos commentaires porteront spécifiquement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

S'appuyant sur des informations consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), l'étude ne signale aucune EFMVS dans la zone d'étude restreinte. Cette zone couvre aussi bien les sites potentiels de dragage (chenal d'accès et bassin intérieur) et de mise en dépôt ainsi qu'un rayon d'impact potentiel de près de

...2

### Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

4 km vers l'amont et 8 km vers l'aval (pp. 9 à 11 et 33). Toutefois, contrairement aux informations fournies par le consultant, les données disponibles au CDPNQ indiquent une concentration de plusieurs espèces visées dans ladite zone, dont deux espèces désignées menacées de rang de priorité pour la conservation S2 qui s'observent tardivement en été : le gentianopsis de Victorin (*Gentianopsis virgata* ssp. *victorinii*) et la cicutaire de Victorin (*Cicuta maculata* var. *victorinii*) (voir carte CDPNQ en annexe). Toutefois, le consultant n'y a associé aucun inventaire détaillé sur les espèces visées conformément aux prescrits de la rubrique 2.2 (pp. 9 et 10) de la directive associée à ce projet. Cela constitue certes une lacune et un effort supplémentaire doit être fait en la matière.

Le consultant MPEEA reconnaît que la végétation riveraine (qui recèle aussi des EFMVS) sera impactée en raison de la faible distance (100 à 300 m) qui sépare un marais à scirpe d'un secteur du site de dragage du bassin (pp. 73 et 82). Il juge néanmoins les impacts résiduels faibles pour la végétation en général et vraisemblablement inexistantes (ou faibles) sur les EFMVS, lors des phases de dragage et de mise en dépôt en eau libre de matériel dragué en aval du Trou de Berthier (voir carte CDPNQ en annexe). Le consultant attribue en effet une faible valeur à la végétation du marais à scirpe même si celui-ci constitue un habitat de prédilection pour plusieurs EFMVS. De même, MPEEA considère le dépôt en eau libre dans le site Berthier-sur-Mer à l'est du Trou de Berthier comme le mode de gestion du matériel dragué le plus adéquat (sans impact) pour les « EFMVS ». Ce mode de gestion a été utilisé lors de dragages antérieurs, notamment au site de l'Île Madame et à celui du Banc Brûlé (pp. 67, 70 et 71).

Cela dit, nous n'entérinons pas la conclusion de MPEEA étant donné les raisons évoquées ci-dessus.

### **Conclusion**

Après analyse, nous jugeons l'étude d'impact non recevable au regard de la composante « EFMVS » relevant de notre champ de compétence. Par conséquent, conformément aux rubriques 2.2 et 4.1 à 4.3 (pp. 9, 10, 13 à 16) de la directive d'octobre 2009, les points énumérés ci-après doivent être pris en compte par le promoteur :

- Utilisation de carte à jour : Le consultant a utilisé la carte bathymétrique « Cap d'éboulis à Saint-Michel » publié par le Service hydrographique du Canada en 1980 (n° de référence 1232). Celle-ci présente des incohérences de lieux par rapport aux cartes récentes de la BDTQ produites par le MRNF en décembre 2002. Nous demandons donc au consultant de se référer aux lieux géographiques inscrits à la carte CDPNQ fournie en annexe et d'utiliser des cartes à jour pour ses

correspondances suivantes.

- Inventaire des habitats d'EFMVS : Le promoteur s'engage à réaliser des inventaires exhaustifs et à nous transmettre confidentiellement le rapport incluant, outre la localisation (notamment cartographique) des habitats et/ou populations d'espèces relevées, l'aire couverte, la méthodologie utilisée, les relevés de terrain, les dates précises et l'identification de la (ou des) personne (s) ayant réalisé l' (les) inventaire (s). Cet inventaire visera particulièrement la végétation riveraine du Trou de Berthier et des rives sises entre la pointe de Berthier Est et la pointe Verte (voir carte CDPNQ en annexe).
- Tableau 5 (principaux impacts du projet) : Le consultant doit également considérer la composante floristique au regard de la sous-section associée à « toute destruction, détérioration ou perturbation d'habitats, particulièrement concernant les espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées » (Directive : p. 15).
- Impacts résiduels sur les EFMVS : Le consultant doit préciser, s'il y a lieu, les impacts résiduels sur les EFMVS répertoriées lors de l'inventaire.
- Mesures de compensation : Si les travaux d'utilité publique associés à ce projet entraînent un impact sur les EFMVS et leurs habitats, la Direction du patrimoine écologique et des parcs recommande que des mesures de compensation soient proposées. À titre d'exemple, le promoteur pourrait contribuer à la réalisation de projet de recherche ou de suivi environnemental sur les EFMVS touchées par le projet.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418-521-3907, poste-4347.

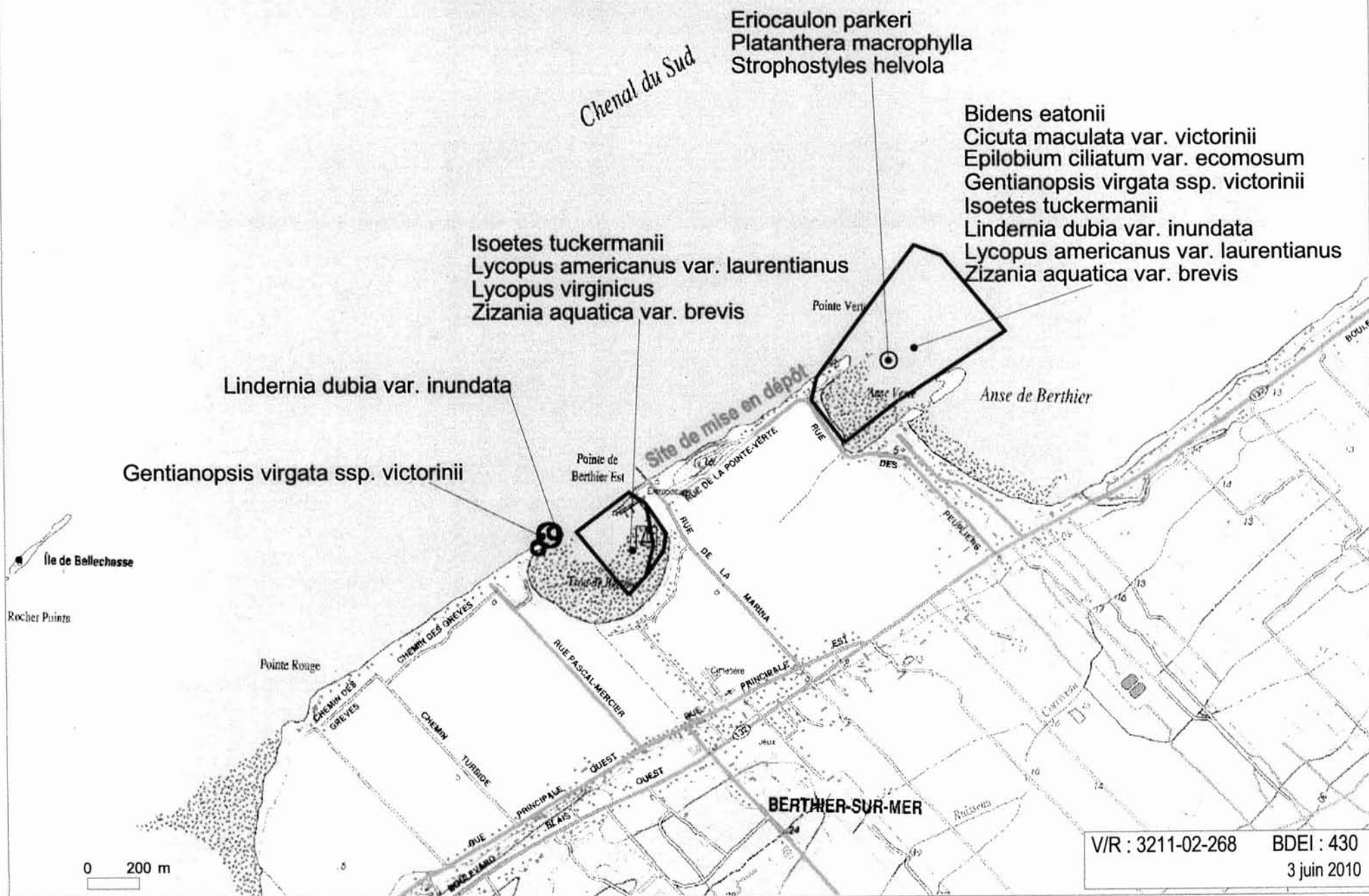
Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/NH/se

p. j. (1)





## Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 2 juin 2010

OBJET : **Avis de recevabilité du « Programme décennal de dragage  
d'entretien du havre de Berthier-sur-mer » Volet - milieux  
humides**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 642227; V/R : 3211-02-268; N/R : 5145-04-18-[430]

---

La présente fait suite à votre demande datée du 12 mai 2010, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. Elle portera exclusivement sur la recevabilité de l'étude quant au volet « milieux humides ».

L'étude n'est pas jugée recevable. En effet, dans l'étude d'impact il est indiqué que l'assemblage végétal de marais à scirpe peut aisément supporter une vaste gamme de concentrations de MES. Cette affirmation n'est cependant pas documentée. La DPÉP demande à prendre connaissance des études qui supportent scientifiquement le promoteur quant à la capacité des marais à scirpe de supporter une vaste gamme de concentration de MES.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

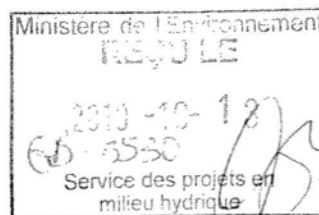
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

### Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Direction du suivi de l'état de l'environnement  
Service des avis et des expertises



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet,  
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 12 octobre 2010

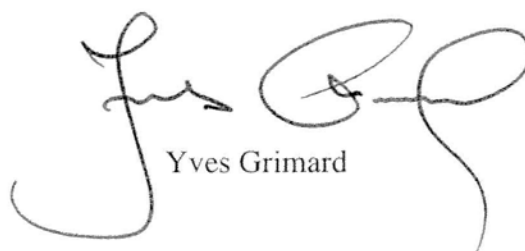
OBJET : Projet décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-mer  
N/Réf. : SAVEX-9801  
V/Réf. : 3211-02-268

*Bonjour Gilles,*

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez joindre Madame Boudreau au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises (SAVEX)

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 12 octobre 2010

OBJET : Projet décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-  
mer - Recevabilité 2

N/Réf. : SAVEX-9801  
V/Réf. : 3211-02-268

---

À la demande de M. Gilles Brunet de la Direction des évaluations environnementales, nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés en juin 2010 à l'initiateur du projet cité en rubrique.

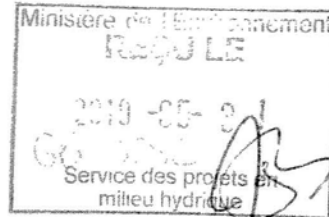
À notre avis et en ce qui concerne notre champ de compétence, le document déposé par l'initiateur en août 2010 répond de façon satisfaisante aux renseignements demandés.

Nous demeurons disponibles pour tout renseignement supplémentaire.



LB/ml

c. c. Madame Suzanne Minville, SAVEX



Note

Annie

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises (SAVEX)

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 26 mai 2010

OBJET : Projet décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer

N/Réf. : SAVEX-9302  
V/Réf. : 3211-02-268

---

À la demande de M. Gilles Brunet de la Direction des évaluations environnementales, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact environnemental du projet cité en rubrique, déposé par la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer en mars 2010. À cette étape de la procédure, soit l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, nous soulevons les éléments qui nous apparaissent avoir été traités de façon incomplète ou nécessiter des précisions.

### Chapitre 2. Mise en contexte du projet

#### *Section 2.3. Historique*

Cette section présente une synthèse des dragages réalisés au port de plaisance de Berthier-sur-Mer, toutefois il y a une certaine confusion concernant les volumes de sédiments dragués. Les valeurs du volume de sédiments dragués présentées dans le tableau 2.1 pour les années 1994 (3 500 m<sup>3</sup>), 1997 (22 750 m<sup>3</sup>), 2002 (28 265 m<sup>3</sup>) et 2006 (16 100 m<sup>3</sup>) ne concordent pas aux valeurs présentées dans le texte (page 4) pour les mêmes années (2 700 m<sup>3</sup>, 36 065 m<sup>3</sup>, 38 000 m<sup>3</sup> et 7 600 m<sup>3</sup> respectivement). Les volumes réels qui ont été dragués, à chacune de ces années, devraient être précisés. Il faudrait également revoir les valeurs des statistiques du tableau 2.1.

...2



### Chapitre 3. État initial du milieu récepteur

#### *Section 3.2.3.3. Courants et circulation générale*

Cette section présente les directions et les valeurs des courants en fonction de la marée. Les figures 3.6 et 3.7 auxquelles renvoie le texte semblent inversées.

#### *Section 3.2.7.2. Sédimentologie et qualité des sédiments – Contexte local*

Les stations d'échantillonnages (sites dragués et site de dépôt) qui ont fait l'objet d'une caractérisation et dont les résultats sont présentés au tableau 3.3 devraient être localisés sur une carte détaillée.

Cette section devrait traiter du site de dépôt qui a été retenu. Le promoteur devrait présenter les caractéristiques du site de dépôt et tenter de cerner la dynamique sédimentaire de cette zone.

### Chapitre 4. Caractéristiques techniques du projet

#### *Section 4.3.1. Surfaces et volumes de dragage*

La localisation des surfaces à draguer (figure 4.8) ne permet pas de situer ces secteurs dans l'ensemble du Trou de Berthier. Il y aurait lieu de présenter une carte détaillée du Trou de Berthier montrant bien le port, le chenal et le bassin et précisant la localisation des aires à draguer.

#### *Section 4.3.3 Mise en dépôt*

Le promoteur devrait décrire plus amplement la zone de mise en dépôt, ses dimensions, ses composantes physiques et biologiques ainsi que ses caractéristiques hydrodynamiques afin de pouvoir estimer l'impact du dépôt.

### Chapitre 5. Analyse des impacts et mesures d'atténuation

#### *Section 5.2.2. Nature du fond*

Pour évaluer l'impact du dépôt des matériaux dragués au site de dépôt, il faudrait connaître le type de sédiments présents au site de dépôt, notamment en ce qui concerne leur granulométrie. L'initiateur devrait présenter une caractérisation physico-chimique de la zone de dépôt.

#### *Section 5.2.4. Qualité de l'eau*

L'augmentation des matières en suspension dans la colonne d'eau est l'un des principaux impacts du dragage. L'étude indique que, de façon générale, environ 1 à 3 % des sédiments dragués sont perdus dans la colonne d'eau lors des opérations de dragage et la modélisation effectuée indique que le taux de MES produit lors du dragage de Berthier-sur-Mer serait de l'ordre 0,5 kg/seconde.

- L'initiateur peut-il estimer les concentrations en MES (mg/L) qui seront générées par le dragage de Berthier-sur-Mer et la dimension du panache?
- L'initiateur peut-il indiquer les concentrations ambiantes généralement observées à cette période de l'année (juin) à Berthier-sur-Mer, les concentrations en MES et les dimensions de panache observées à Berthier-sur-Mer lors des derniers dragages?
- Les résultats de modélisation devraient être déposés en annexe de l'étude d'impact.

### Chapitre 6. Programme de surveillance et de suivi

#### *Section 6.1. Relevés préliminaires aux travaux*

L'initiateur devrait s'engager à échantillonner le site de dépôt, présenter le programme d'échantillonnage pour approbation et présenter les résultats de la caractérisation avant la réalisation des travaux.

#### *Section 6.2. Surveillance des travaux*

Si les concentrations en MES générées lors des dragages antérieurs effectués à Berthier-sur-Mer ne sont pas connues, l'initiateur devra inclure au programme de surveillance des travaux, le suivi des MES et présenter un programme à cet effet précisant la localisation des stations où sera effectué le suivi, la fréquence des mesures, la méthode utilisée pour déterminer les concentrations en MES, etc.

Ce sont là nos principaux commentaires. Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

LB

LB-sc/nb

c. c. Madame Suzanne Minville, SAVEX